

Règlement du concours

« Prenez la parole » - 2^e édition

Article 1

Le concours est organisé par la maison d'édition Edilivre et l'association Le Refuge. Il s'agit d'un concours d'écriture national autour du thème de l'homosexualité et de la transidentité.

Article 2

Ce concours est ouvert à tous, quels que soient l'expérience, l'âge, la nationalité et le lieu de résidence du participant à l'exclusion des salariés d'Edilivre et de l'association Le Refuge.

Article 3

Pour concourir, les participants devront adresser leur nouvelle via le formulaire en ligne <http://concours.edilivre.com> entre le jeudi 04 juin 2018 à 9h (heure de Paris, France) et le jeudi 05 juillet 2018 à 00h (heure de Paris, France).

Seules les nouvelles respectant les critères ci-dessous pourront être inscrites au concours :

- être écrite en langue française
- ne pas dépasser les 10 000 caractères, espaces compris
- ne pas contenir d'illustrations, images ou photos

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule et unique nouvelle, sous son nom et prénom, dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits. Même écrite par plusieurs personnes, la nouvelle ne pourra être envoyée que sous un seul nom d'auteur. Les prix et les lots des nouvelles gagnantes seront attribués aux personnes signataires des nouvelles.

Article 4

Une première sélection aura lieu de juillet 2018 à août 2018 durant laquelle un jury composé d'auteurs et de lecteurs lira et notera selon une grille de notation l'ensemble des nouvelles. Les 50 nouvelles cumulant la meilleure moyenne seront soumises à une seconde sélection. Durant août 2018, les 50 nouvelles seront lues et notées selon une grille de notation par un jury composé par de bénévoles de l'Association Le Refuge. Enfin les 3 nouvelles cumulant la meilleure moyenne après la seconde sélection seront les trois finalistes. Edilivre et l'Association Le Refuge dévoileront les 10 nouvelles finalistes en septembre 2018. Courant septembre, un jury composé de salariés d'Edilivre et de membre de l'association Le Refuge lira et notera selon une grille de notation les 10 nouvelles finalistes. Les moyennes obtenues départageront le palmarès final du concours. Durant cette même période, les internautes seront appelés à voter sur Facebook pour élire le Prix du Public parmi les 10 finalistes.

Edilivre et l'Association Le Refuge révéleront les 4 gagnants du concours (les 3 lauréats et le Prix du Public) ainsi que le classement complet sur leur site Edilivre.com en septembre 2018.

Article 5

Les lots qui seront attribués aux trois gagnants et au Prix du Public sont les suivants :

1er Prix :

- Mise en forme et impressions de la nouvelle en 50 exemplaires, non vendables (Edilivre)
- L'édition d'un premier roman par Edilivre (La mise en page, la correction du manuscrit, la création d'une couverture graphique, le référencement sur Amazon et la Fnac, sur les sites de lecteurs et le référencement Libraires et Decitre offerts)

2ème Prix :

- Mise en forme et impressions de la nouvelle en 40 exemplaires, non vendables (Edilivre)
- L'édition d'un premier roman par Edilivre (La mise en page, la création d'une couverture personnalisée, le référencement sur Amazon et la Fnac, sur les sites de lecteurs et le référencement Libraires et Decitre offerts)

3ème Prix :

- Mise en forme et impressions de la nouvelle en 30 exemplaires, non vendables (Edilivre)
- L'édition d'un premier roman par Edilivre (La mise en page, la création d'une couverture personnalisée, le référencement sur Amazon et la Fnac et le référencement Libraires et Decitre offerts)

Prix du Public :

- Un exemplaire des nouvelles gagnantes 2017 et l'exemplaire du recueil *LGBTQ*
- Un tote bag + un bloc-notes + un stylo + une bonbonnière Edilivre
- Une mise en ligne de la nouvelle sur nos réseaux sociaux

Article 6

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur la nouvelle leur permettant de participer au présent concours de nouvelles, et dégagent Edilivre et l'Association le Refuge de tout recours ou action qui pourrait leur être intenté à titre quelconque.

En outre, la responsabilité d'Edilivre et celle de l'Association le Refuge ne pourront en aucun cas être engagées en cas de problèmes d'envoi des nouvelles via le formulaire en ligne.

Dans le cadre promotionnel, sous réserve du respect du droit moral et de citation de leurs auteurs, Edilivre et l'Association le Refuge se réservent le droit de mettre en ligne gratuitement ou en téléchargement gratuit les 3 nouvelles finalistes sur leur site internet afin de communiquer sur les résultats du concours et permettre l'organisation des votes sur Facebook pour élire le Prix du Public. Les auteurs des nouvelles finalistes et gagnantes ne pourront prétendre à aucune rémunération pour la diffusion gratuite de leur texte.

Les auteurs participants, finalistes et gagnants, ne pourront prétendre à quelque rémunération pour leur participation même en cas de gain d'un Prix.

Article 7

En participant à ce concours, Edilivre et l'Association le Refuge s'engagent à ne faire aucune exploitation commerciale ni usage à but lucratif des nouvelles inscrites au concours sans l'accord signé des participants. Les auteurs participants restent entièrement propriétaires des droits de leur texte (droit de publication, droit d'exploitation...), pendant et après le concours.

Article 8

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.